

Préparation de la rentrée 2013 dans le premier degré à Paris.

La rentrée de la refondation

I Les conditions de la rentrée 2013

1° Les évolutions prévues pour les effectifs scolaires dans le premier degré

Niveaux	Constat 2012	Evolution C11/C12	Prévisions 2013	Evolution P13/C12
2 ans	220	-6	363	143
3 ans	19 222	133	19 483	261
4 ans	18 459	-41	18 725	266
5 ans et plus	17 792	-375	17 661	-131
Préélémentaire	55 693	-289	56 232	539
CP	17 299	323	16 931	-368
CE1	16 386	-142	16 697	311
CE2	15 924	318	15 788	-136
CM1	15 209	-557	15 520	311
CM2	15 401	203	14 856	-545
Elémentaire	80 219	145	79 792	-427
ASH	628	21	639	11
Total	136 540	-123	136 663	123

Une augmentation globale prévue des effectifs de 123 élèves qui résulte uniquement de l'augmentation volontariste du taux de scolarisation des enfants de deux ans (+143).

Un contraste fort entre le préélémentaire qui augmenterait de 539 élèves et l'élémentaire qui perdrait 427 élèves.

2° Les moyens alloués à l'académie de Paris

Après une dotation de 15 nouveaux emplois dans le cadre des mesures d'urgence, l'académie de Paris se voit attribuer 50 emplois supplémentaires pour préparer la rentrée 2013.

Afin de mesurer les efforts budgétaires que représentent la priorité à l'école et au primaire, ces attributions sont bien entendu à rapprocher des retraits antérieurs (98 emplois supprimés pour la rentrée 2012).

II Le projet de répartition des nouveaux moyens alloués à l'académie

1° Les nouvelles priorités ministérielles

L'académie a pour ambition de consacrer la moitié des 50 emplois supplémentaires à la mise en œuvre de deux dispositifs prioritaires dans le cadre de la refondation de l'école :

- l'accueil des enfants de moins de 3 ans dans les secteurs les plus défavorisés,
- l'organisation pédagogique avec « plus de maîtres que de classes ».

a) Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans constitue un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire. La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui lorsqu'elle correspond à ses besoins et qu'elle se déroule dans des conditions adaptées.

Pour les écoles retenues, plusieurs conditions devaient être réunies :

- un périmètre scolaire à l'intérieur duquel, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques beaucoup de familles sont éloignées de la culture scolaire,

- l'élaboration par les équipes d'un projet pédagogique et éducatif particulier inscrit dans le projet d'école, dans lequel la place des parents aura été définie ainsi que la complémentarité avec les autres services d'accueil de la petite enfance et dans lequel toutes les adaptations auront été pensées,
- un partenariat étroit avec la ville de Paris pour garantir des conditions d'accueil à la mesure des besoins spécifiques, notamment en termes de locaux et d'équipement et par un renforcement de la présence des agents spécialisés d'école maternelle.

Ces conditions seront complétées par un suivi spécifique, par des actions de formation et par la mise à disposition des outils professionnels nécessaires.

Cet accueil peut être pensé :

- dans une classe spécifique,
- dans des classes comportant deux niveaux,
- en milieu mixte, associant services de petite enfance et école.

Cet accueil peut se réaliser :

- par l'apport d'un poste d'enseignant supplémentaire,
- par une réorganisation pédagogique lorsque les effectifs le permettent et lorsque l'école en a exprimé la volonté.

b) Le dispositif « plus de maîtres que de classes » a pour objectif de permettre la mise en place de nouvelles organisations pédagogiques.

L'objectif de l'équipe enseignante ainsi constituée est de conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, grâce à des situations pédagogiques diverses et adaptées, grâce à la prévention et au traitement des difficultés.

Diverses formes d'interventions du maître supplémentaire peuvent être choisies en fonction du contexte.

Les équipes définissent la cohérence de ces interventions pour garantir l'efficacité du dispositif et des modalités choisies.

Une stabilité de l'équipe sera recherchée afin que les innovations pédagogiques s'inscrivent dans la durée.

Cette modalité pourra se réaliser :

- par l'apport d'un emploi d'enseignant supplémentaire,
- par une réorganisation de la structure pédagogique lorsque les effectifs des élèves le permettent et lorsque l'école en a exprimé la volonté.

Ce dispositif, comme le précédent, sera suivi et accompagné notamment par des actions de formation.

Les écoles concernées par l'accueil des moins de trois ans et celles qui fonctionneront avec « plus de maîtres que de classe » seront identifiées afin de recueillir des candidatures motivées lors des opérations d'affectation des enseignants.

2° Le renforcement du réseau des conseillers pédagogiques

La refondation de l'école étant essentiellement de nature pédagogique comme le montre la présentation des deux dispositifs ci-dessus, l'académie de Paris a décidé de renforcer le réseau des conseillers pédagogiques de circonscription et de le réorganiser avec pour objectifs :

- une couverture territoriale plus homogène en assurant la présence de deux conseillers par circonscription ordinaire,
- un rééquilibrage des rattachements aux différentes circonscriptions,
- la conservation d'une expertise académique essentielle dans les domaines spécialisés comme l'éducation physique et sportive, les arts visuels, la musique, les langues vivantes, le numérique.

Cette réorganisation impliquera la création de 3 nouveaux emplois, la modification de certains rattachements et une adaptation des missions en cohérence avec les choix arrêtés.

3° La scolarisation des élèves handicapés

L'académie de Paris dispose d'un potentiel important d'enseignants impliqués dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Toutefois, certains ajustements sont considérés comme nécessaires notamment l'extension du dispositif R'Ecole ou l'attribution d'horaires d'enseignements pour une unité d'enseignement accueillant des élèves handicapés.

Ces ajustements mobiliseront l'équivalent de 2 emplois.

4° Le remplacement des enseignants

Enfin, l'analyse de la situation de l'académie au regard de la répartition des emplois alloués et des besoins exprimés conduit à proposer de créer une quinzaine d'emplois de remplaçants supplémentaires.

Le tableau ci-dessous laisse apparaître la déclinaison des 50 postes dont sera dotée l'académie de Paris à la prochaine rentrée.

Utilisation des 50 nouveaux postes	
8 postes	Scolarisation des enfants de moins de trois ans
17 postes	Dispositif « plus de maîtres que de classes »
3 postes	Conseiller Pédagogique de Circonscription
2 postes	Elèves à Besoins Educatifs Particuliers
15 postes	Remplacement
5 postes	Ajustements de rentrée

III Les ajustements d'emplois aux évolutions des effectifs des élèves accueillis dans les écoles

La situation de chaque école a été examinée avec un soin particulier aussi bien en ce qui concerne l'évolution démographique que les spécificités sociales ou pédagogiques.

Des mesures d'attribution d'emploi sont retenues chaque fois que nécessaire.

Des mesures de retrait seront également arrêtées chaque fois que cela est possible sans dégrader la qualité de l'enseignement.

Le nombre de classes augmentera pour développer l'accueil des enfants de moins de 3 ans.

L'objectif est de conserver globalement le même nombre de classes pour les autres tranches d'âge, ce qui conduira de facto à améliorer les taux d'encadrement puisque les effectifs prévus sont en baisse sur ces tranches d'âge.

Comme les années passées, un volume de poste sera conservé pour les ajustements de juin et de septembre.

Synthèse du projet :

	Ouvertures	Fermetures
Maternelle	8	15
Elémentaire	20	19,5
Ajustements de juin et septembre	6,5	-
Total	34,5	34,5

IV Les mesures complémentaires

1° La transformation des postes de soutien (dits « SOUT ») en postes de RASED classiques

Cette mesure annoncée dès l'an passé est désormais indispensable pour assurer lisibilité, cohérence et efficacité des dispositifs notamment pour ne pas générer des confusions avec la mise en place du « plus de maîtres que de classes ».

Elle aura également l'avantage d'une publication étiquetée des postes spécialisés qui seront ainsi peut-être plus attractifs. Pour 2012-2013, 10 postes n'étaient pas pourvus par des enseignants spécialisés. Elle

assurera également une harmonisation académique du fonctionnement de ces postes. L'évolution retenue prendra en compte les besoins des écoles dans lesquelles ces postes « SOUT » sont actuellement implantés. L'étiquetage prend appui sur l'analyse de la situation du RASED de chaque circonscription et un équilibre a été recherché entre les spécialités E et G.

Il est également à noter le rattachement administratif des postes E aux circonscriptions.

2° L'évolution du réseau des maîtres formateurs

Le réseau des maîtres formateurs se renforcera avec l'implantation de cinq postes de maîtres formateurs supplémentaires.

3° Les modifications proposées concernant les écoles.

Trois écoles seront transformées : ce sont les écoles situées 18 rue Gros (16^{ème}), rue Vaucanson (3^{ème}) et 8 rue Chomel maternelle et élémentaire (7^{ème}).

Une nouvelle école, de deux classes, sera ouverte impasse Chalabre dans le 17^{ème} arrondissement.

V Le calendrier et la méthode

Afin de permettre la meilleure anticipation possible de l'organisation pédagogique, il est prévu, comme les années passées de ne pas avoir recours à des mesures conditionnelles.

Quelques emplois sont conservés pour apporter des réponses aux éventuelles hausses importantes et non prévues d'effectifs.

Au-delà des aspects techniques, la préparation de la rentrée scolaire est avant tout une démarche pédagogique visant à utiliser les moyens alloués à l'académie au mieux des intérêts des élèves en assurant les indispensables équilibres aux différents types de besoins.

Calendrier

Décembre 2012 - Janvier 2013	Phase de préparation
19 février 2013	Consultation du Comité Technique Académique
21 février 2013	Consultation du Conseil Départemental de l'Education Nationale
Juin 2013	Groupe Technique d'ajustement
Septembre 2013	Comité Technique Académique pour les ultimes régulations après constat